

Acte N° 2021-11

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 mai 2021,
sous la présidence de James WALKER, Vice-président du Conseil d'administration**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment son article 38 ;

Prend acte de l'information suivante :

OBJET : Présentation des lettres de mission des Vice-président.es

Les lettres de mission des Vice-présidents.es sont présentées aux administrateurs, conformément aux documents joints en annexe.

La lettre de mission de M. Nicolas NAVARRO, Vice-président délégué à la culture, sera présentée ultérieurement.

Fait à Lyon, le 31 mai 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER

ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 4 juin 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 4 juin 2021